



L'Aide individuelle régionale vers l'emploi finance votre formation professionnelle

Vous souhaitez vous former pour décrocher le job de vos rêves ? L'Aide individuelle régionale vers l'emploi (AIRE), qui finance vos formations professionnelles en Île-de-France, évolue : critères d'admission plus souples, droit à la rémunération en tant que stagiaire, ouverture aux créateurs d'entreprises...



Depuis septembre 2020

Les créateurs ou repreneurs d'entreprise inscrits à Pôle emploi et bénéficiaires de l'Aide à la reprise ou à la création d'entreprise (ARCE) peuvent aussi bénéficier de l'Aide individuelle régionale vers l'emploi (AIRE),

Plus besoin d'une promesse d'embauche pour obtenir cette aide, ni de se limiter à une liste de formations éligibles. Vous pouvez désormais demander toute formation menant à une certification professionnelle, associée à un code « Certif info », excepté les formations déjà financées par la Région dans son offre collective, disponible sur la Web application Oriane FormPro.

Les aides aux entreprises en 2025 :

En 2025, de nombreuses aides soutiennent les entreprises en France :

Aides à la création/reprise : exonération de charges avec l'ACRE, capital ARCE pour les demandeurs d'emploi, et accompagnement NACRE.

Embauche : aides pour le premier salarié et dispositifs pour l'emploi.

Innovation : crédits d'impôt recherche (CIR) et innovation (CII).

Formation : subventions et financements pour développer les compétences des salariés.

D'autres parts, pour optimiser la visibilité en ligne, il est essentiel de s'appuyer sur des experts en référencement. L'agence Uplix propose un accompagnement stratégique et technique pour améliorer le positionnement des sites web. Grâce à leurs conseils adaptés, les entreprises peuvent mieux atteindre leur audience et développer leur présence sur le web efficacement.

Les entreprises peuvent centraliser leurs démarches via le guichet unique des formalités. Il est essentiel de se renseigner sur les conditions et mises à jour.

Liens utiles

[Plus d'infos sur le site de la région Ile-de-France](#)

Contact

Obtenez l'Aide individuelle régionale vers l'emploi

L'Aire s'adresse aux demandeurs d'emploi franciliens inscrits à Pôle emploi.

Pour tout renseignement, contactez un conseiller au 3949 (gratuit) :

Lundi, mardi, mercredi de 8h30 à 16h30 (sans interruption),

Jeudi de 8h30 à 12h30,

Vendredi de 8h30 à 15H30 (sans interruption).